

La messagerie sécurisée des professionnels est simplifiée !



© 2025 Les Echos Publishing

L'espace professionnel d'une entreprise, disponible en ligne sur le site impots.gouv.fr, lui permet de déclarer et de payer ses principaux impôts, d'effectuer des demandes de remboursement ou encore de consulter son compte fiscal. Il contient également une « messagerie sécurisée » qui lui permet d'échanger avec l'administration fiscale pour poser des questions, effectuer des démarches et en suivre l'avancement.

À noter : en 2024, plus de 4 millions de demandes ont été adressées par les professionnels via leur messagerie sécurisée.

Jusqu'à présent, cette messagerie sécurisée s'utilisait à partir de formulaires organisés par type d'impôt. Dans un souci de simplification, ces formulaires sont désormais regroupés en fonction de l'action à effectuer. En pratique, 8 thématiques principales sont proposées :

- Gérer votre entreprise (renseignements, régimes d'imposition, TVA et résultats) ;
- Paiement, suivi d'un remboursement (délai de paiement, pôle de recouvrement spécialisé...) ;
- Réclamer, contester (taxes et impôts) ;
- Demander, déposer (attestation, rescrit...) ;
- Questions sur vos démarches en ligne (renseignement sur

l'espace professionnel et des services en ligne) ;

- Aides gouvernementales aux entreprises (dépôt et régularisation) ;
- Quitus fiscal (acquisition d'un véhicule dans l'Union européenne) ;
- Mes biens immobiliers.

De nouveaux formulaires ont également été créés pour répondre à davantage de situations (micro-entreprise, société civile immobilière, location meublée non professionnelle, suivi des demandes de remboursement...).

impots.gouv.fr, actualité du 25 septembre 2025

© 2025 Les Echos Publishing